



## LETTRE D'INFORMATION N° 6/2021

Mairie de Norroy-Le-Veneur 22, Grand 'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR  
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : [mairie@norroyleveneur.fr](mailto:mairie@norroyleveneur.fr) - site internet : [www.norroyleveneur.fr](http://www.norroyleveneur.fr)  
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 - 11 h 00 / mardi jeudi : 16 h 00 - 19 h00

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 DECEMBRE 2021

#### Poste d'Adjoint

Nous avons décidé à l'unanimité de garder le 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint.

Monsieur Sylvain MARTIN a été élu, quatrième adjoint à 12 voix pour et une voix contre.

#### Election des membres des commissions communales

Voici la nouvelle grille des membres des commissions communales :

Finances	Voirie / travaux / assainissement / cimetière	Sécurité	Environnement / forêt / Patrimoine	Urbanisme / Logement
Patricia MELY	Raymond BECKER	Raymond BECKER	Patricia MELY	Enza BAROTTE
Géraldine CAPRON	Karine WEBER	Patricia MELY	Karine WEBER	Damien FANCELLO
Damien FANCELLO	Sylvain MARTIN	Enza BAROTTE	Cathy LECUYER	Michel TROMPETTE
Charlotte BECKER	Damien FANCELLO	Karine WEBER	Sylvain MARTIN	Jean-Jacques ARNOUX
Antoine ROSANO	Antoine ROSANO	Sylvain MARTIN	Damien FANCELLO	Géraldine CAPRON
Jean-Jacques ARNOUX	Michel TROMPETTE		Antoine ROSANO	Dominique WEYANT
Enza BAROTTE				Antoine ROSANO
Dominique WEYANT				

Scolaire / Périscolaire	Communication / Information	Culture / Associations / Jeunes	Commission salle	C.C.A.S. - Aînés
-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------	------------------

Pauline GUILBERT	Pauline GUILBERT	Pauline GUILBERT	Raymond BECKER	Enza BAROTTE
Cathy LECUYER	Karine WEBER	Cathy LECUYER	Michel TROMPETTE	Pauline GUILBERT
Jean-Jacques ARNOUX	Sylvain MARTIN	Sylvain MARTIN	Jean-Jacques ARNOUX	Géraldine CAPRON
	Patricia MELY	Raymond BECKER	Cathy LECUYER	Cathy LECUYER
	Enza BAROTTE	Antoine ROSANO	Pauline GUILBERT	
		Jean-Jacques ARNOUX		
		Karine WEBER		

Chasse	Ouverture de plis – Délégation Service public	
	Titulaires	Suppléants
Raymond BECKER		
Michel TROMPETTE	Nathalie ROUSSEAU	Patricia MELY
	Enza BAROTTE	Antoine ROSANO
	Raymond BECKER	Charlotte BECKER

Délégués SIEGVO	Délégués Syndicat Forestier	Délégués Chenil
Enza BAROTTE	Patricia MELY	Pauline GUILBERT
Charlotte BECKER	Sylvain MARTIN	Cathy LECUYER

### Validation du prix de cession des terrain EPFL

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité sur le montant du prix d'achat des terrains le long du ruisseau : 1 ha, 30 a, 34 ca, d'une valeur de 10 479.20 euros, hors les frais d'arpentage et les frais de la SAFER – Signature chez le Notaire le 14 décembre 2021.

### Convention Territoriale Globale avec la communauté de communes Rives de Moselle et la CAF

Le principe de cette convention réside dans le décloisonnement et la transversalité entre acteurs du territoire pour établir une feuille de route des actions pertinentes à mener en faveur des allocataires sur l'ensemble du territoire. Cette dernière est issue d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des 20 communes dont la commune de Norroy-Le-Veneur et partenaires selon les priorités d'actions définies de manière concertée sur les champs suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté...

En ce qui concerne notre village, nous avons un contrat enfance jeunesse avec la CAF qui nous permet d'obtenir une subvention de 3 379.93 euros par an. Cette subvention nous est donnée dans le cadre du financement d'une partie du service restauration et périscolaire de l'ALP. La commune règle à l'ALP plus de 22 000 euros pour ce service. Cette convention n'aurait aucune incidence quant au versement de cette subvention.

Approbation à l'unanimité

### **Subvention classe de neige**

Il a été accordé à l'unanimité une subvention de 120 euros pour chaque élève participant à la classe de neige (100,00 euros les autres années).

Il est à rappeler que pour des familles ayant des difficultés, pour financer le voyage de leur enfant, nous avons un CCAS qui peut les aider en toute confidentialité.

### **Convention transport Séniors**

En accord avec le conseil à l'unanimité, nous renouvelons la convention avec la commune de Fèves en intégrant la commune de Semécourt concernant le service de bus pour nos aînés en direction de Metz deux vendredis par mois.

### **Donation d'une parcelle à Sainte Anne**

Un habitant de la Commune de Norroy-Le-Veneur - Rue Ste Anne veut régulariser une donation d'un terrain à la Commune, donation effectuée il y a plus de 20 ans mais non régularisée auprès des services foncier et fiscal. Ce terrain est situé Section D, n° 0736 (actuellement un morceau de trottoir et un transformateur).

Accord à l'unanimité

### **Subvention aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergies**

Deux demandes de subventions de travaux d'économies d'énergies nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Accord à l'unanimité.

### **Acceptation de chèque**

Un chèque de 270.60 euros concernant un remboursement de bris de glace nous est parvenu, pour l'encaisser, il nous faut l'accepter en conseil.

Accepter à l'unanimité

### **Adhésion au C.N.A.S.**

Lors d'une réunion avec l'ensemble du personnel, une majorité d'entre eux ont demandé la possibilité de bénéficier des services du Comité National d'Action Sociale CNAS (vacances, loisirs, prêt...).

Madame Enza BAROTTE, représentera en qualité de déléguée élue la Commune au sein du CNAS et Madame Sandrine SEUILLOT, Secrétaire de Mairie, en qualité de déléguée agent et correspondant pour représenter le personnel.

La cotisation au sein du C.N.A.S représente 212 euros par agent.

Accord à l'unanimité

### **Vidéoprotection des ateliers municipaux**

Lors de notre dernier conseil, nous avons décidé de mettre en place un système de vidéoprotection sur nos bâtiments de la salle polyvalente A. Bourson, la maison du Centre du village avec son parking et la plaine de jeux s'y attachant.

Le marché public des ateliers municipaux qui sont en cours de réalisation ne comprend pas de système de vidéoprotection. Il est demandé aux membres du conseil de l'ajouter car il s'agit d'un moyen de prévention des atteintes à l'ordre public et de lutte contre les auteurs d'infractions. La transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection permet notamment la protection des installations et des bâtiments publics ainsi que de leurs abords.

Accord à l'unanimité

### Convention Police Municipale – Avenant N° 2

Toute modification de la convention initiale et de ses annexes entraîne la rédaction d'un avenant et d'une délibération de chaque commune concernée par le dispositif. L'avenant concerne des changements au sein du personnel de la police municipale.

Accord à l'unanimité

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Du mouvement dans le personnel :

Monsieur Alain FINCK a été muté au service du Département et Madame Fanny STEINER a accepté un poste à temps plein à la Mairie de Maizières les Metz lieu de son domicile. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur nouveau poste. Par le fait, la commune recherche : - un agent technique à plein temps ainsi qu'un agent d'accueil à 20 heures.

### Ramassage des sapins

Dans le cadre des services de proximité offerts par la mairie, un ramassage des sapins de Noël aura lieu le **mardi 11 janvier 2022**. Vous pourrez déposer vos sapins sur les trottoirs en évitant qu'ils occasionnent une gêne pour les passants.

Coup de gueule ...

Super les vacances de Noël à se balader sur nos voies vertes ou trottoirs de notre village à pieds, en trottinette, à vélo, en poussette... Il faisait beau...sauf que...

Notre voie verte est une catastrophe, nos trottoirs aussi, entre les crottins de cheval, la terre des tracteurs, les feuilles des arbres qui tombent des terrains privés attenants, c'est glissant, dangereux et sale. On peut bien sur envoyer notre personnel municipal nettoyer (certains diront même que c'est leur boulot !!!). Non désolée, ce ne sont pas nos larbins.

Les propriétaires de chevaux doivent ramasser le crottin laissé par leur monture, les agriculteurs doivent nettoyer les voies après leur passage, les propriétaires de terrain doivent entretenir leur bien et leur abord !!!!!

Sans parler des voitures garées sur les trottoirs qui obligent à marcher sur la route à des endroits dangereux sans visibilité...